

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XIX. — Chirurgie, médecine, hygiène, salubrité.

N° 348.707

2. — MATÉRIEL DE LA PHARMACIE, ARTICLES POUR MALADES.

Genre de tampons contenant des matières médicamenteuses destinés à être introduits dans des cavités du corps.

M. EDMUND MORSE POND résidant aux États-Unis d'Amérique.

Demandé le 8 décembre 1904.

Délivré le 18 février 1905. — Publié le 25 avril 1905.

Cette invention est relative à un genre de tampons contenant des matières médicamenteuses destinés à être introduits dans certaines parties du corps telles que le rectum et le vagin.

Les fig. 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 représentent diverses formes d'exécution de l'invention selon lesquelles la garniture destinée à retenir la matière médicamenteuse est formée d'une bande de gaze ou autre tissu convenable.

Les fig. 5 et 9 représentent des formes d'exécution de l'invention selon lesquelles la garniture est constituée d'une matière fibreuse non tissée et dont une partie fait saillie à la partie inférieure du tampon.

Dans toutes les figures les mêmes lettres de référence désignent les parties semblables.

L'invention a pour objet de mettre une substance médicamenteuse sous une forme telle qu'elle est facilement transportable, peut être emmagasinée et manipulée sans altération et de manière que l'on puisse la mettre rapidement et facilement en contact avec les organes à traiter en l'introduisant dans la cavité convenable du corps, cette substance étant maintenue par une garniture qui la retient et empêche qu'elle ne s'échappe de la cavité où l'on a introduit le tampon.

Dans le dessin, 1 désigne la garniture qui consiste en une bande de tissu qui, de préférence, est de la gaze antiseptique repliée sur

elle-même et noyée dans le tampon de matière médicamenteuse 2; celui-ci peut être formé d'une masse de cette matière moulée suivant la forme convenable pour que la garniture s'y trouve logée comme l'indique la fig. 1, mais de préférence le tampon est sous forme d'une masse de matière médicamenteuse, solide, granulée ou fluide, enfermée avec la garniture expansible 1 dans une capsule 3 d'une matière soluble telle que la gélatine. Si on le désire la capsule et la garniture peuvent aussi être médicamenteux.

Dans le tampon montré par la fig. 2, la matière médicamenteuse est indiquée en 4 et placée à l'extrémité supérieure de la capsule enveloppe 3, ouverte à l'extrémité inférieure et fermée par le chapeau 19.

Dans la disposition de la fig. 3, la matière médicamenteuse 5 se trouve à l'extrémité inférieure de la capsule dont l'extrémité supérieure est close par le chapeau 20.

Dans la disposition de la fig. 4, une matière médicamenteuse additionnelle 9 sous forme liquide se trouve à l'extrémité supérieure de la capsule où elle est enfermée par le diaphragme 8.

Dans la disposition représentée par les fig. 5 et 9 la matière médicamenteuse est sous forme d'un bouchon 6 inséré dans l'extrémité supérieure de la capsule 3 et de préférence il est recouvert d'une pellicule protectrice 13;

celle-ci peut être formée en trempant dans une solution de gélatine cette extrémité de la capsule avec son bouchon de matière médicamenteuse.

5 Pour éviter que l'humidité de ce bouchon 6 ne dissolve lentement l'enveloppe soluble 3 avant l'emploi, on peut le protéger au moyen d'une bague 14 et d'un diaphragme 15 de papier huilé ou autre matière imperméable
10 à l'humidité; cette disposition constitue un chapeau imperméable dans lequel est logé le bouchon médicamenteux 6.

Dans la disposition des fig. 5 et 9 la garniture 23 consiste en une matière fibreuse et
15 expansible telle que de la laine ou du coton, mais non sous forme de tissu. Dans tous les cas la garniture est de préférence placée dans la capsule en étant repliée sur elle-même, comme il est montré dans toutes les figures
20 du dessin.

Dans la disposition des fig. 5 et 9, une partie 21 de la garniture fait saillie au bas de la capsule et sert à maintenir le tampon en place jusqu'à ce que l'enveloppe 3 se soit
25 dissoute et que la garniture entière soit libérée. Cette dissolution de l'enveloppe peut être accélérée en la perforant, comme il est indiqué en 18, fig. 8, ou en y pratiquant des
30 fentes permettent aussi à l'enveloppe d'avoir une rapide expansion latérale sans rupture avant qu'elle ne soit complètement dissoute. Dans le dessin, ces fentes 22 ont été représentées avec une largeur exagérée; mais en
35 pratique elles consisteront en simples incisions faites avec un couteau.

La fig. 6 montre une masse additionnelle 7 de matière médicamenteuse placée au bas de la capsule.

40 La fig. 7 représente une forme de tampon pour l'usage intra-utérin; 11 est un bouton de retenue.

Dans les tampons des fig. 1 à 7, un cordon 10 attaché à l'extrémité inférieure de la
45 garniture 1 et 21 sert à l'enlèvement de celle-ci après usage.

La fig. 8 montre une forme de tampon particulièrement destinée au traitement par l'anus. Le bouton de retenue 11 peut être
50 maintenu en liant les extrémités 16 et 17 du cordon de traction 11 et la matière médi-

camenteuse est ainsi maintenue en bas au voisinage de l'anus, par la coopération de la garniture 1 et du bouton de retenue 11.

Le mode d'action est le même pour toutes
55 les formes d'exécution de l'invention. La matière médicamenteuse se trouve bien enfermée et ne s'altère pas. Quand le tampon est introduit dans la cavité où il doit exercer son action, l'enveloppe est dissoute par l'humidité du
60 corps, et la matière médicamenteuse vient en contact avec les surfaces à traiter et elle est retenue par la garniture qui prend de l'expansion. Après le traitement la garniture peut être retirée au moyen du cordon 10. 65

L'avantage de l'invention consiste en ce qu'elle rend possible un traitement par le malade lui-même, sans autre intervention du médecin que pour prescrire le médicament
70 devant être placé dans le tampon.

RÉSUMÉ.

Cette invention est relative à un genre de tampons contenant des matières médicamenteuses, destinés à être introduits dans des
75 cavités du corps, caractérisés par les dispositions suivantes :

1° Masse médicamenteuse avec une garniture de tissu.

2° Masse médicamenteuse avec une garniture de tissu maintenues ensemble par une
80 enveloppe soluble ouverte à une extrémité et ayant un chapeau.

3° Masse médicamenteuse avec garniture de tissu et bouton de retenue attaché par un
85 cordon à la dite garniture.

4° Masse médicamenteuse contenue dans une enveloppe soluble perforée ou ayant des
fentes.

5° Masse médicamenteuse avec une enveloppe soluble et une garniture fibreuse
90 expansible dont une partie fait saillie à une extrémité de l'enveloppe.

6° Masse médicamenteuse avec une garniture fibreuse expansible et une enveloppe soluble protégée de ladite garniture par une
95 pièce intermédiaire imperméable.

EDMUND MORSE POND.

Par procuration :

ARMENGAUD aîné.

